



COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 7 JUILLET 2025

Procès-Verbal N° 7 / 2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Béatrice LATAPIE-BOULOC, Bernard BORG, Camille BOUTONNET, Annie CLUZEL, Frédérique DAURES, Clarisse FERRER, Lilian GRIALOU, Marc GUITARD, Patrick MARITAN, Stéphane MARRE, Grégory PASSENEAU, Damien PRADALIER, Claude ROUX, Patrick SALOMON, Audrey VALAYER.

ABSENTS EXCUSES : Jean Marc ANSELM, Alexandre COUDERC, Sarah LAGRIFFOUL, Jean-Luc MARTIN, Vincent REGIS, Stéphanie VIARGUES BRAVO.

INVITES PRESENTS : Michel PERET,

INVITES EXCUSES : Fabien ASTRUC. Giovanni PERRI, Gilles TOURNIER.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les décisions du Comité de Direction ou du Bureau du District, en application de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La réunion est ouverte par le Président Pierre BOURDET à 20h15.

Mise à l'honneur de M. Lilian GRIALOU pour ses 22 ans de Présidence au club de la Méridienne d'Olt, présidence qu'il quitte pour laisser place à 2 jeunes co-présidents.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR :

- PV N°12 du 02/06/25.
Le PV N°12 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

2/ BILAN DE L'AG

Satisfaction générale avec beaucoup de clubs présents (80 personnes).

3/ NOMINATION MEMBRE ET CONSTITUTION DU BUREAU :

Suite à l'AG en date du 27/06/25, Mme Clarisse FERRER intègre le CODIR.
Les membres du CODIR valident que Mme Clarisse FERRER assure le poste de Trésorière générale.

Le bureau est ainsi approuvé :

Président : M. Pierre BOURDET

Président délégué : M. Grégory PASSENEAU

Vice-Président : M. Patrick MARITAN

Secrétaire générale : Mme Béatrice LATAPIE-BOULOC

Secrétaire générale Adjointe : Mme Annie CLUZEL

Trésorier Général : Mme Clarisse FERRER

Trésorier général Adjoint : M. Bernard BORG

Membre : M. Jean-Marc ANSELM I / Référent élu sportif

CODIR : **cf annexe 1.**

4/ VALIDATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

- Commission d'Arbitrage : en attente
- Commission des délégués
- Commission des Finances
- Commission Partenariat / Evènementiel / Communication
- Commission Feuille de match informatisée
- Commission Gestion des Compétitions
- Commission médicale
- Commission Statut de l'Arbitrage
- Commission Statuts et Règlements
- Commission Terrains et Infrastructures
- Commission Statuts des éducateurs
- Commission Valorisation des Bénévoles
- Commission Gestion Administrative et RH
- Commission de l'Ethique
- Commission Accompagnement des clubs
- Commission Engagement et RSE
- Commission surveillance des Opérations électorales
- Commission Litige et Discipline
- Commission d'Appel : en attente

cf annexe 2

Les commissions sont validées.

5/ REGLEMENT DE LA COMMISSION DE L'ETHIQUE :

Règlement validé

cf annexe 3

6/ AFFECTATION DES ARBITRES:

cf annexe 4

7/ CALENDRIER CODIR ET BUREAU DAF :

cf annexe 5

8/ POINTS DIVERS :

- Accessions et descentes en compétition senior Masculin et Féminin suite aux engagements.
- Les calendriers vont être constitués en regard du calendrier réalisé par la LFO.

- Créer un moment convivial avec les bénévoles, les membres des commissions, les membres du CODIR, les salariés du DAF, un jeudi ou vendredi soir → Organisation par la commission des bénévoles.

- Eléments RH / Réunion du 28 août 2025.

- Challenge du fairplay en cours de naming avec le retrait de GROUPAMA.

- Affiches FFF lutte contre les violences

« Nous vous informons que le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a récemment renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant une **obligation d'affichage supplémentaire** dans tout **établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive***.

* [Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives](#) et [Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport](#).

** [Loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

cf annexe 6

- Pour information plusieurs commissions fédérales intègrent des bénévoles de la Ligue d'Occitanie dont la Commission fédérale des structurations des clubs, le Président sera Arnaud DELPAL.

- Une information va partir vers les clubs concernant la refonte des championnats "JEUNES" au niveau de la LIGUE.

- Bilan ETT **cf annexe 7**

- Présentation des événements de Juillet 2025.

- Bilan Coupe Aveyron 2025.

- Journées COMEX FFF programmées en ligue OCCITANIE le 07 et 08 octobre 2025.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 23h15

La Secrétaire Générale



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président



Pierre BOURDET